



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 61

## **Loi modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance**

---

### **Présentation**

**Présenté par  
Madame Violette Trépanier  
Ministre déléguée à la Condition féminine  
et ministre responsable de la Famille**

---

**Éditeur officiel du Québec  
1990**

## NOTE EXPLICATIVE

*Ce projet de loi a pour objet de modifier la Loi sur les services de garde à l'enfance en ce qui concerne les fonctions de l'Office des services de garde à l'enfance et ce, afin de permettre à celui-ci de remplir toute autre fonction que peut lui confier le gouvernement.*

### **LOI MODIFIÉE PAR CE PROJET:**

– Loi sur les services de garde à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1).

## Projet de loi 61

### Loi modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

**1.** La Loi sur les services de garde à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1), modifiée par le chapitre 59 des lois de 1989 et par le chapitre 4 des lois de 1990, est de nouveau modifiée par l'insertion, après l'article 68.1, du suivant :

« **68.2** L'Office remplit également toute autre fonction que lui confie le gouvernement. ».

**2.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).